

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 décembre 2024**

Le vingt-sept décembre deux mil vingt-quatre, à huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le vingt décembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Olivier Roziau. Les convocations ont été envoyées le vingt décembre deux mil vingt-quatre.

**Membres en exercice : 12      Quorum : 7      Présents : 7      Procuration : 0      Votants : 7.**

Présents : Olivier Roziau, Véronique Juste-Lapied, Raymond Nunez, Stéphane Malard, Xavier Juste, Marie Christine Rivaux, Dominique Barthe-Bougenaux.

Absents : Alexandra Foudon, Julien Bernou, Patrick Ceria, Hervé Louis, Jean-Marc Bouchet-Bert-Manoz.

Xavier Juste est désigné secrétaire de séance, **à l'unanimité**.

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2024 ;

Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire ;

Vie sociale / Finances : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Le compte rendu de la réunion du quatre novembre deux mil vingt-quatre est adopté, **à l'unanimité**.

***Compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire***

- **21 novembre 2024** : décision de retenir les trois candidatures suivantes pour participer à la seconde phase de la consultation de maîtrise d'œuvre de la rénovation mairie/école :
  - le groupement ICM ARCHITECTE / BSI / COTIB / BAL ECONOMISTE,
  - le groupement ARCANÉ Architectes / THERMI FLUIDES / CONSEIL TECHNIQUE GRENOBLOIS (CTG) / IDE DE PROJET / MTM INFRA,
  - le groupement ATELIER 17C / CENA INGENIERIE / BSI / IDE DE PROJET / GRESIETUDES ;
- **21 novembre 2024** : signature de la convention « chantier-école élagage » du centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) de Grenoble Saint-Ismier (1 chemin de Charvinière 38330 Saint-Ismier) en date du 22 avril 2004 conclue pour la durée du chantier-école, soit d'octobre 2024 à juillet 2025, pour la taille architecturée de quinze arbres et la taille taupière du cèdre pour un montant de 1 900,00 € ;
- **13 décembre 2024** : signature de la convention d'honoraires de la SCP FESSLER JORQUERA & ASSOCIÉS, représentée par M<sup>e</sup> Chloé Fessler (2 square Roger Genin 38000 Grenoble), pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre d'une demande de référé expertise concernant la route des Rojons (dossier 124770 Saint-Maximin / Les Rojons).

***Vie sociale / Finances***

**20241227-38. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1 ;

Considérant que le budget primitif communal 2025 sera voté en mars 2025 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses ci-après, avant le vote du budget primitif de l'année 2025 :

Ouverture de crédits	1) Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2024	2) Restes à réaliser 2024	1) - 2)	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2025
20	19 660,00	8 088,30	11 571,70	2 892,93
21	593 432,14	48 180,00	545 252,14	136 313,04
23	379 289,10	60 000,00	319 289,10	79 822,28
<b>TOTAL</b>	<b>992 381,24</b>	<b>116 268,00</b>	<b>876 112,94</b>	<b>219 028,24</b>

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 8 h 57.

Le maire,  
Olivier ROZIAU

Le secrétaire de séance,  
Xavier JUSTE.